

L'information à la source

11.10.2015 09:28 bsf026 3 POL PAR ELE ESU Dépêche individuelle Encadré suf ats/zd br bo ch Berne

Fédérales 2015: Le tirage au sort comme alternative à l'élection au National

(ats) Chaque citoyen devrait avoir potentiellement une chance de siéger un jour au Conseil national. Voilà le coeur de l'initiative populaire de Charly Pache. Mais le Fribourgeois a peaufiné sa proposition: l'heureux gagnant ne souhaite pas se rendre sous la Coupole? Soit! Il peut refuser. Mais s'il accepte...

Alors il s'engage, comme le prévoit l'initiative "Génération nomination", à suivre une formation à temps partiel dans l'année qui précède le mandat. Histoire de se mettre à jour sur le fonctionnement des institutions politiques, les thèmes politiques actuels et le cadre légal dans lequel s'exerce un mandat.

Une année de mise à niveau, une manière aussi "de rassurer les sélectionnés sur leurs compétences et de les compléter", glisse l'initiant pour qui ces cours sont essentiels. L'idée a dû germer chez d'autres: trois jours de formation sont offerts pour la première fois cette année aux nouveaux élus qui siégeront jusqu'en 2019.

Changement progressif

"Génération nomination" propose de ne pas remettre en jeu les 200 sièges en une seule fois. Chaque année, cinquante parlementaires débuteraient leur mandat. De cette manière le Conseil national ne serait pas changé d'un seul coup, mais progressivement. Ce qui garantirait "un meilleur suivi des dossiers", explique Charly Pache.

Par ailleurs, les tirés au sort ne resteraient en place que quatre années, voire éventuellement six, confie l'initiant. Mais cela constituerait toujours "la moitié de la moyenne de 12 ans des conseillers nationaux actuels".

Répartitions conservées

"D'un point de vue technique, les critères de sélection actuels seront changés le moins possible", indique encore Charly Pache à tous ceux qui sortent la proportionnalité ou la protection des minorités comme bouclier à une telle idée.

"Les répartitions par canton seront bien sûr conservées et la nomination sera de la responsabilité des chancelleries cantonales." Quant au mandat, il correspondrait toujours à un 50% payé environ 120'000 francs par an.

Note: Encadré à l'éclairage "Et si on tirait au sort nos représentants?"